



Janvier 2018 Les récentes nouvelles

## Activités à venir

# Organisées par le Comité des loisirs de Kiamika

#### Bingo des jeunes

Lundi le 5 mars 2018 à 13h30 À la salle municipale de Kiamika Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés

#### **BINGO BINGO BINGO**

Vendredi 9 février 2018 de 19h à 22h À la salle municipale de Kiamika 18 ans et plus seulement!

Au programme: prix allant jusqu'à 500\$

Grignotines et breuvages en vente sur place à prix modiques Dates à retenir : 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai et 8 juin

#### **Initiation au hockey**

Tous les vendredi à 19h30 À la patinoire de Kiamika Pour les enfants de 6 à 14 ans : GRATUIT! Équipement obligatoire : casque avec grille ou visière, protège cou, gants, bâton de hockey et patin

#### Cours de Djembé

Les jeudi à 15h30 à la salle municipale de Kiamika Du 18 janvier au 19 avril

14 cours à 5\$ chaque + 5\$ pour la carte de membre Pour plus d'info : Pierre Beaupré (819) 597-2079

## Carnaval de Kiamika 2. 3 et 4 février 2018

Vendredi 2 février 18h00 Début des parties

> 19h00 Partie "parents-enfants" 19h30 Lancer des rondelles 19h45 Ouverture officielle 20h00 Soirée dansante animée

par Ben Shatskoff

Dimanche 4 février 10h00 Finale du tournoi de pitoune Samedi 3 février 9h00 Tournoi de cribble\*

> 9h30 Tournoi de pitoune 12h30 Traîneau à chien et

activités familiales 18h00 Souper spaghetti

20h00 Soirée dansante animée par Dany Roy et tirage de prix au cours de la

soirée

\*Tournoi de cribble: Inscription 10\$ auprès de Rachel Thibault (819) 616-7111, Aline St-Jean (819) 585-3741 ou Jeanine Morin (819) 585-9597. Apportez votre table de cribble. Chaque joueur jouera une partie contre chacun des autres joueurs!

Pour plus d'informations sur les activités organisées par le Comité des loisirs de Kiamika : 819-585-3120.

### Remerciement

Nous souhaitons remercier Monique Lessnick pour le temps dévoué à la bibliothèque de Kiamika depuis 2015.

Merci du fond du cœur!



Du conseil municipal de Kiamika

# Bienvenue!

Nous sommes heureux d'accueillir Sarah Raymond, responsable des loisirs et de la bibliothèque, au sein de la municipalité de Kiamika!



#### **Adoption du budget 2018**

Selon l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

La réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions);

L'adoption du budget selon les prévisions budgétaires de 2018 en regard des revenus pour un montant de 1 693 646\$ et les prévisions budgétaires de 2018 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 1 693 646\$.

Revenus		<u>Dépenses</u>	
Taxes	1 060 960\$	Administration	390 670\$
Paiement tenant lieux de taxes	100 062\$	Sécurité publique	288 332\$
Services rendus	210 540\$	Transport routier	550 470\$
Impositions de droits	18 300\$	Hygiène du milieu	251 688\$
Amendes et pénalités	3 000\$	Santé et bien-être	3 911\$
Intérêts	12 200\$	Aménagement, urbanisme et développement	65 834\$
Autres revenus	25 000\$	Loisirs et culture	266 323\$
Transfert	263 584\$	Frais de financement	27 393\$
		Affectations	150 975\$
TOTAL DES REVENUS	1 693 646\$	TOTAL DES DÉPENSES	1 693 646\$

#### Taux de taxes pour l'année 2018

Numéro	Règlements	Taux 2018
R-269	Taxe foncière générale	0,75/100\$ d'évaluation
R-269	Taxes foncières spéciales :	
	R-153 = travaux égout	0,0017/100\$ d'évaluation
	R-223 = excédent court R-153 R-235 = travaux Ferme-Rouge (232 013\$)	0,0329/100\$ d'évaluation 0,034/100\$ d'évaluation
R-270	Taxe - Service d'égouts	365,00\$ par unité
R-270	Taxe - Service d'aqueduc	368,00\$ par unité
R-271	Taxe - Matières résiduelles	154,00\$ par unité
R-272	Taxe - Supra-Local	72,20\$ par unité
Résol.R-153	Compensation - Traitement eaux usées (emprunt)	168,27\$ par unité
Résol.R-165	Compensation - Emprunt et intérêts montant 19 723\$ au fond de roulement (achat terrain, eaux usées)	36,70\$ par unité
Résol.R-229	Compensation - Emprunt (260 795\$) emprunt final troncon 47	9,99\$ par unité
Résol.R-238	Compensation - Règlement R-238 (refinancement de R-153) traitement eaux usées	28,00\$ par unité

### Dépôt du rôle triennal 2018-2019-2020

Les comptes de taxes vous seront envoyés au courant du mois de février. Si la valeur inscrite au rôle est différente de l'année précédente, cette situation pourrait s'expliquer comme suit:

- dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les années 2018, 2019 et 2020;
- c'est la valeur réelle de la propriété qui est recherchée après l'analyse des ventes et;
- la date de référence pour cette valeur réelle est le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Afin de réduire l'impact de l'augmentation des valeurs des propriétés sur les comptes de taxes, le taux de taxe foncière générale a été réduit à 0,75/100\$ comparativement à celui de 2017 qui était de 0,77/100\$.